



Enlèvement bébé 6 mois

Par Fa foo

Témoignage : enlèvement d'un bébé par le père et la mère du père (4 mars 2021).

Ceci n'est que le récit de ce que j'ai vécu en tant que père et grand-père, c'est forcément MA (NOTRE) vérité, mais je tiens à la coucher sur du papier ou sur les réseaux sociaux et dire que sur l'honneur, tout ce qui suit s'est déroulé comme décrit.

Par respect pour les personnes concernées, je modifie tous les prénoms. J'appellerai donc le bébé Anabelle, ma fille Marie et le père Tom X.

Malheureusement, je ne me rappelle plus les 8 mois de leur relation avant décembre 2019, tant il y a eu des tensions entre ma fille Marie, et Tom, son bourreau que je considère maintenant comme un psychopathe et qui non seulement, a profité physiquement de ma fille, mais aussi financièrement, violemment et surtout psychologiquement.

Fin décembre 2019

Après des énièmes violences conjugales avec son compagnon Tom X alors qu'elle était enceinte de 3 semaines, notre fille Marie a fini par porter plainte dans la ville où elle résidait (28 janvier 2020).

A cette époque, elle habitait à Dijon. La plainte a été reçue. La Médecine Légale a constaté les traces sur le corps de Marie.

Entretemps, le dossier aurait été transféré dans un autre département à la demande du prévenu (lieu de résidence de la mère de l'individu qui lui, n'a pas de résidence officielle puisqu'il a toujours habité chez notre fille).

Mars 2020

Après une séparation difficile, Marie souhaite passer une grossesse sereine et décide (à contre-c?ur) de retirer sa plainte en écrivant en RAR au Procureur de la République de la ville où le dossier aurait été transféré.

Avril 2020

Nous avons rapatriée Marie chez nous à la campagne (un petit village dans le Morvan) puis nous lui avons trouvé un appartement confortable dans ce même village, où elle pourrait élever son enfant en toute sécurité et pouvoir compter sur notre aide en étant à proximité.

Elle a vécu sa grossesse au calme, sereinement dans notre famille, Marie était épanouie et heureuse depuis sa séparation. Anabelle arrivera le 28 août 2020, toujours avec nous, grands-parents, aux côtés de Marie.

Octobre 2020

Malheureusement, nous ne comprenons toujours pas pourquoi, Marie et Tom X ont repris contact (pour tenter d'offrir un papa à sa fille selon les dires de Marie, et aussi pour ne pas en avoir le reproche de sa fille plus tard). J'avais, à l'époque, conseillé à ma fille d'y aller doucement, de ne pas l'accepter pour la nuit lors de la première visite. Mais il est resté et s'est définitivement installé dans son appartement la semaine suivante.

Petit à petit, il a recommencé à imposer sa loi, recréé des tensions, amené de la drogue dans le foyer et fait en sorte que nous ne puissions plus venir voir notre fille et notre petite fille quand il était présent. Il a également imposé à Marie de ne plus parler avec ses voisins, avec lesquels elle entretenait de bonnes relations depuis son installation.

Dès son arrivée, après avoir bu et fumé du cannabis, il a annoncé aux voisins de ma fille qu'il n'était là que pour repartir avec sa fille (2 témoins à l'appui), mais le lendemain matin, il ne se souvenait pas avoir dit ça.

Un soir, avant des violences physiques, il y a eu des violences psychologiques (toujours devant témoins). Il avait bu et fumé (je ne rajoute pas quoi, tout le monde s'en doute) et tenait le bébé dans ses bras. Marie a voulu lui reprendre le bébé pour la mettre dans son lit, mais tout en le tenant dans ses bras, il l'a repoussée très violemment et Marie est tombée en arrière, tapant la tête contre une porte et tombant sur le dos, dos handicapé suite à une fracture des lombaires en décembre 2018 et pour laquelle elle a toujours des broches vissées dans le dos. Elle s'est juste confiée à sa grand-mère de cette violence, vu qu'elle avait peur de ma réaction si je l'apprenais.

Progressivement, il lui impose une pression psychologique quotidienne avec des remarques du genre « tu ne sers à rien, t'es qu'une plante verte, va donc te suicider, tu n'es rien sans tes parents et sans moi, c'est de ta faute pour tout », ou devant témoins : « tu n'es que mon 7ème trou »?

C'est lui qui commande mais il se victimise tout le temps pour la faire culpabiliser, alors qu'il n'est pas chez lui.

Il lui fait également du chantage affectif, du chantage avec une vidéo dégradante qu'il détenait depuis plus d'1 an et qu'il a déjà montré aux voisins pour la rabaisser et après quelques semaines à vivre aux crochets de ma fille, il fait tout pour

la convaincre déménager avec son bébé et surtout de l'éloigner de nous.

Depuis son retour également, il planquait dans le village le véhicule avec lequel il roulait, j'ai pu le retrouver (immatriculé dans un autre département), mais il a dit à notre fille que ce n'est pas celle-là, une Peugeot 106 bleue (à ce jour, le 21 mars 2021, abandonnée devant le nouvel appartement où il comptait continuer de mener son projet) ou une Peugeot 206 verte (ces 2 voitures appartenant à sa mère).

Novembre 2020

Dès novembre, Nous craignons fort qu'il prépare quelque chose de plus grave, comme enlever la petite fille, âgée de 3 mois à ce moment, vu qu'il est le père et qu'il prend notre fille pour une folle. Sauf qu'à cette époque, il n'a pas encore reconnu notre petite fille et qu'il n'a aucun droit sur elle.

Nous ne savions plus quoi faire pour les protéger de cet individu, d'autant que ma fille était totalement sous l'emprise de cet « homme » qui est 3 ans plus jeune qu'elle. Progressivement, on ne pouvait presque plus les voir, il faisait obstacle.

Dès lors, il commence à utiliser la carte bleue de Marie et jusqu'à ce jour, il a vidé progressivement et complètement les économies de ma fille (env. 3500 ?) qui étaient destinées à élever l'enfant dans de bonnes conditions. Il effectue même des consultations de compte dans des distributeurs alors que ma fille a l'application bancaire sur son téléphone et n'a jamais effectué ce genre d'opération à un guichet (vérifiable auprès de sa banquière).

Vu qu'il a décidé de ne plus travailler pour « s'occuper » de sa fille, il n'avait plus de revenus et vivait complètement aux crochets de Marie. Son compte ayant principalement été vidé pour de la drogue avec des retraits de 50, 60, 70 ? en liquide? quasiment tous les 4 ou 5 jours (vérifiable aussi via la banque).

Décembre 2020

Nous ne voyions quasiment plus notre fille et notre petite fille vu qu'il était tout le temps présent à l'appartement, il avait décidé de rester pour « s'occuper de SA fille ». Nous avons su, par après qu'il y avait des problèmes de tension tous les jours, il essayait de pousser notre fille à sortir de gonds régulièrement, j'avais déjà deviné à l'époque que c'était son plan pour enlever le bébé. Je le sentais mais je ne savais pas comment il s'y prendrait. En faisant interner Marie pour avoir les mains libres ?

Vous pourrez lire plus loin qu'il a encore été bien plus patient que cela, on ne découvrira la préméditation qu'au mois de mars 2021, grâce aux faits et aux témoignages des voisins de Marie. Nous avons appris également qu'il se droguait du matin au soir et qu'il a, insidieusement, poussé Mathilde à y retoucher, alors qu'elle était saine depuis sa séparation avec cet homme en janvier 2020. Il s'était fait retirer son permis pour conduite sous emprise de stupéfiants. Il a été ensuite convoqué à une gendarmerie proche de chez nous le vendredi 8 janvier 2021. Marie a été obligée de l'y conduire en emmenant le bébé également.

25 décembre : Marie revient pour le repas de Noël avec Anabelle, alors âgée de 4 mois. Tout se passe très bien. Nous ne pouvions pas l'inviter lui, vu les violences physiques subies un an plus tôt et les nouvelles violences que nous supposions à e moment-là, mais cela nous a été reproché par les services sociaux de la PMI de notre secteur (il fallait que l'on fasse des efforts avec un homme violent ?).

27 décembre : Marie est de nouveau exceptionnellement conviée à un repas à notre domicile, sa marraine étant exceptionnellement revenue de Bretagne pour voir les filles et surtout faire connaissance avec Anabelle. Marie ne viendra jamais, l'individu lui interdisant d'emmener la petite alors qu'à ce moment, il n'avait toujours aucun droit sur elle. Il n'était même pas chez lui. La marraine de Marie repartira en Bretagne le lendemain sans avoir vu sa filleule et sa fille.

Par ailleurs, il disait à un bébé de 4 mois, je cite : « pleure, tu pisseras moins » ou encore, « quand elle aura 15 ans, je voudrai la voir nue, y'a pas intérêt à ce qu'elle se rase la chatte »? Un modèle dans le projet d'éducation d'un enfant?

Bien sûr, ces réactions sont recueillies par ma fille, qui pourra les confirmer.

Dès cette date, nous n'avons plus eu aucun contact avec Marie jusqu'au début du mois de mars.

Pire, sur les conseils avisés de sa puéricultrice qui la suivait depuis le mois d'août, avant la naissance (une travailleuse sociale de la PMI) et de l'individu probablement, Marie a même bloqué nos deux téléphones (et lui a demandé de le faire devant elle). La puéricultrice a même conclu en disant à Marie que son problème, c'était ses parents. Inadmissible de la part d'une puéricultrice dont le rôle unique était de veiller à la santé du bébé et d'aider la maman dans les premiers mois.

La première partie du projet de Tom X était accomplie : couper les ponts avec nous. La suite sera le déménagement.

Janvier 2021

Sans nouvelles depuis le 27 décembre, le 18 janvier Marie s'arrête à notre domicile en mon absence pour récupérer des papiers dont un extrait d'acte de naissance d'Anastasia. Nous avons compris dès lors que cet homme allait reconnaître la petite fille. Même jour, en rentrant du travail (18h10), juste avant un petit village proche de mon domicile, je me fais dépasser à pleine allure par une petite voiture jaune, celle que nous avons confiée à notre fille. Vu ma vitesse élevée (environ 110 km/h) j'ai pu évaluer que ce dépassement se faisait à environ 130 km/h, sur une route départementale. J'ai appris plus tard que le bébé et ma fille étaient dans la voiture et que Tom X était au volant? Sans permis et sûrement toujours sous emprise de stupéfiants. Il est important également de savoir que nous n'avons assuré cette voiture que pour un seul conducteur : Marie.

Février 2021

Nous n'avons plus aucune nouvelle. Mais on sent que le déménagement est en cours. Ce qui sera le cas, l'homme a trouvé un logement en pleine zone industrielle, sans vis-à-vis et je le cite : « comme ça, tu n'iras pas te plaindre aux voisins ». Le déménagement ne s'effectue qu'avec des relations de cet individu. Il est à noter que 95% du mobilier et

objets appartiennent à notre fille, ainsi que 100% des affaires d'Anabelle.

Tom X a négocié avec les propriétaires d'assurer des travaux de rénovation en échange de loyer(s) gratuit(s). Aucun bail n'ayant été signé à ce jour, il a réussi à mettre en confiance ces propriétaires. Il manipule tout le monde.

Mars 2021

5 mars 2021 début de matinée, nous recevons un premier message de Marie : « vous me manquez ». A ce moment-là, nous ne savions pas où elle se trouvait, ni le bébé mais nous comprenions qu'il y avait un problème.

Donc il faut revenir un jour en arrière pour comprendre où elles se trouvent. Le 4 mars au matin, dans leur appartement industriel, Tom X étant sorti, Marie, au bout de plusieurs jours de stress et de conflits, lui adresse un message lui demandant de ne pas revenir, qu'elle n'en pouvait plus de pleurer tous les jours.

Peu après, elle voit la police frapper à sa porte. Tom X a organisé d'appeler la police pour dire que sa fille était en danger immédiat (cela doit être vérifiable auprès des services de police de la ville je pense).

Très surprise, Marie a laissé entrer les policiers dans le logement, ces derniers ont constaté qu'il n'y avait rien d'anormal et que le bébé et la mère se portaient bien, ils ont même demandé à voir le carnet de santé. Ils sont repartis, désolés de cette intervention.

On en arrive à la dernière phase du plan qui consistait à éloigner Marie de son bébé pour l'emmener ailleurs, échouée.

Mais le même jour, la mère de Tom X arrive directement de chez elle (170 kms de distance) et en arrivant, alors qu'elle n'avait pas encore jamais rencontré Anabelle, demande à Marie : « Est-ce qu'elle a un cosi cette petite demoiselle ? » mais aussi au bout d'un moment : « tu te doutes bien pourquoi je suis là ? ».

Il était prévu qu'Anabelle reparte avec la grand-mère et le père mais sans Marie. Pendant 2h, ils ont négocié avec Marie en pleurs, lui ont mis une pression et un chantage insupportable, mais Marie était totalement incapable de nous appeler au secours. Puis finalement, ils ont décidé d'emmener ma fille avec eux car il était impensable pour Marie qu'elle soit séparée de son bébé.

Le convoi se fera à 2 voitures, le père a emmené toutes ses affaires personnelles et celles du bébé (pour un petit WE ?) et a suivi la voiture de sa mère jusqu'à son domicile. Il est à noter qu'il était au volant de la voiture de notre fille tout le trajet (toujours sans permis bien évidemment et probablement encore sous emprise de stupéfiants). Il ne voulait pas que Mathilde conduise, soi-disant à cause de ses traitements. Mais aucun médecin ne lui a interdit de conduire.

Il est à noter que lui, ne possède quasiment rien et n'a rien acheté pour le bébé depuis sa naissance, mais il a emmené toutes les affaires d'Anabelle, avec l'aide de sa mère. (Vêtements, siège auto, poussette, vêtements, jeux, doudou, transat, carnet de santé, livret de famille?) rien n'a été laissé au hasard, bizarre pour un court séjour?

8 mars 2021 au matin, constatant que Marie avait repris contact avec nous et qu'elle voulait rentrer avec sa fille, Tom X appelle sa mère qui est au travail. Cette dernière revient comme une furie à l'appartement, hurle, tape sur la table et met Marie rapidement à la porte en criant « bouge, bouge » en la poussant avec sa valise. Cette même femme qui un an plus tôt, lors de la séparation entre son fils et notre fille a crié, je cite : « j'espère qu'il va crever dans ton ventre ton p'tiot, et si ce n'est pas le cas, je te le ferai retirer ». Nous étions présents et l'avons entendue depuis l'ascenseur.

Dès lors, notre fille est dans la rue d'une cité populaire de cette ville, une barre d'immeubles HLM. Nous sommes à 250 kms de là, mais nous nous rendons directement sur place pour arriver en début d'après-midi. Nous avons d'abord tenté de sonner à la porte puis par téléphone mais sans réponse ou appel rejeté. Après avoir passé toute l'après-midi au commissariat central, nous obtenons enfin l'accord pour qu'une équipe de police nous accompagne pour aller négocier avec l'individu enfermé dans l'appartement de sa mère avec le bébé.

Les policiers reviendront en nous disant qu'ils avaient discuté avec le père et qu'ils ne pouvaient rien faire pour l'instant vu qu'il avait autant de droits que Marie. Nous avons dû rentrer de nuit, avec Marie, sa voiture mais sans Anabelle.

Depuis le 9 mars, nous nous battons avec Marie pour trouver une solution suite à cet ENLÈVEMENT PRÉMÉDITÉ et organisé par le père et sa mère. Services Sociaux, Avocate, France Victime 21, attestations?

Face à cette situation, j'ai décidé de louer un camion en urgence et le 17 mars, j'ai rapatrié les meubles et les affaires de ma fille dans son appartement d'origine (qui était toujours à son nom). J'ai pu constater également avec les déménageurs que tous ses meubles (neufs pour la plupart) étaient détériorés. Lors du premier déménagement (effectué par des personnes uniquement en relation avec l'individu), ils ont massacré tout son mobilier. Nous avons pu remonter les meubles mais avec des dysfonctionnements et des cassures. Je ne compte pas les objets et vaisselles jetés et tout le contenu du congélateur vidé à la poubelle (nourriture achetée par Marie) car il pensait que ça ne tiendrait pas un voyage de 80 km.

Le 18 mars, Marie a dû consulter aux urgences de Semur en Auxois, il s'est avéré qu'elle faisait une grossesse nerveuse, nous pouvons fournir les documents d'échographie et le compte-rendu du gynécologue, qui a conclu à une absence de menstrues depuis 4 mois suite aux problèmes conjugaux qu'elle rencontrait.

En conclusion, je me permets de donner un avis personnel sur ce personnage. Il est très doué, manipulateur, violent (physiquement et psychologiquement), médecin, avocat, juge, pilote professionnel, déménageur, plombier, menuisier, pompier, peintre, policier, pédiatre, psychiatre, et j'en oublie, il sait mieux tout que tout le monde à seulement 24 ans, donc arrogant, insensible, séducteur, dominant, n'ayant peur de rien, aucun remord ou empathie. Il a patiemment planifié avec sa mère l'enlèvement d'Anabelle et est passé à l'action après avoir organisé le déménagement et vidé le

compte bancaire de Marie.

Ce jeune homme a déjà quelques dossiers judiciaires, mais il s'est donné le droit d'enlever une petite fille de 6 mois et de l'en priver de sa maman depuis 14 jours. 14 jours qu'Anabelle est séquestrée dans un appartement de 60/70 m², où ils sont 6 à vivre dedans, dont 3 mineurs, 4 chats, litière puante dans le logement. Les adultes quant à eux, la mère, Tom X et son frère, fument quotidiennement à l'intérieur, et pas que la moquette?

La police et la gendarmerie ont refusé d'enregistrer notre plainte, les services sociaux de notre commune ont abandonné le dossier, nous disant qu'il était transféré ailleurs.

Nous nous sommes heurtés à des murs depuis deux semaines, et la justice est très lente (JAF saisi depuis peu), mais nous sauverons cette petite fille de l'emprise de cette famille nauséabonde.

Si quelqu'un peut me donner un conseil pour faire accélérer les choses, je suis preneur.

Merci à ceux qui auront eu le courage de m'avoir lu.

Par ESP

Bonjour

Je ne m'épancherai pas, car c'est une situation trop difficile pour être débattue ici.

La police et la gendarmerie ont refusé d'enregistrer notre plainte

Vous pouvez commencez par une pré-plainte en ligne.

<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

Mais c'est surtout à votre fille de déposer une plainte.

Ou auprès du procureur de la république

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11469>

Bon courage

Par Fa foo

Bonjour

Merci de votre réponse

En effet, nous avons voulu porter plainte (enfin ma fille), d'abord dans la ville où le bébé a été enlevé, puis à la gendarmerie de notre commune. Ils ont refusé de nous entendre, disant que le JAF devait être saisi d'abord.

Par ESP

Bien évidemment

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764[/url]

Au sujet de la plainte, je précise que les FDO sont obligées de la recueillir même s'ils l'estiment infondée (C'est au Procureur de décider des suites à réserver à cette plainte), même s'ils ne sont pas territorialement compétents.

Le mieux est de prendre avocat.

Par Fa foo

Pour le dépôt de pré-plainte en ligne :

"Ce service vous permet d'effectuer une déclaration pour des faits dont vous êtes directement et personnellement victime et pour lesquels vous ne connaissez pas l'auteur, concernant :

Une atteinte aux biens (vols, dégradation, escroqueries...)

un fait discriminatoire (discrimination, diffamation, injure, provocation individuelle à la haine)"

Cela ne concerne pas les affaires familiales apparemment

Par ESP

Effectivement et c'est pourquoi il faudrait agir par lettre recommandée avec avis de réception au procureur de la

République.

Par Fa foo

Bonjour et merci de vos réponses.
Je vous tiendrai au courant de la suite
Bonne journée